



Le Conseil de l'OACI marque la Journée internationale des femmes (#IWD 2021) en prenant des engagements concrets en faveur de l'égalité entre les sexes

Publication immédiate

MONTRÉAL, le 8 mars 2021 – À l'occasion de la Journée internationale des femmes (IWD 2021), le Conseil des gouverneurs de l'OACI, composé de 36 États, a adopté des engagements concrets dans une nouvelle *Déclaration sur une meilleure représentation des sexes dans les organes directeurs et techniques de l'OACI*.

Entre autres engagements, le Conseil se promet de faire en sorte que tant des femmes que des hommes siègent dans tous les futurs comités, groupes de travail, groupes d'experts et autres instances directrices ou techniques du Conseil, ainsi que, le cas échéant, au sein de leurs présidences respectives et jusque parmi les membres de la vice-présidence du Conseil.

Le Conseil s'est aussi engagé à éviter dans les politiques et normes de l'OACI toute formulation discriminatoire quant au sexe, à promouvoir une langue neutre du point de vue du sexe dans ses propres communications et à œuvrer à augmenter le nombre de femmes parmi les personnes accédant à des responsabilités auprès du Conseil.

Dans la déclaration, il est aussi noté que la Journée internationale des femmes 2021 marquerait le début d'un nouvel effort de sensibilisation du Conseil aux niveaux mondial, régional et national ; le Conseil a appelé les 193 États membres de l'Organisation à promouvoir de manière systématique le rôle des femmes dans l'aviation et à prendre dûment en compte les candidatures de femmes qualifiées pour donner à celles-ci une égalité de chances dans la désignation des représentants et autres experts ou responsables appelés à siéger dans les organes et groupes de l'OACI.

M. Salvatore Sciacchitano, Président du Conseil, s'est félicité de la déclaration, dont l'adoption s'inscrit dans le droit fil de plusieurs recommandations formulées par un Groupe restreint chargé des questions de genre que le Conseil avait institué à la dixième séance de sa 221^e session, en novembre dernier.

« Réduire les inégalités entre les sexes ne peut se faire que si hommes et femmes travaillent ensemble à créer les changements nécessaires », a-t-il souligné. « Je suis reconnaissant au Conseil des engagements nouveaux et très fermes qu'il a adoptés ici aujourd'hui en faveur de l'égalité entre les sexes. La pandémie a montré à quel point un leadership caractérisé par la diversité est à l'avantage de tous et comment femmes et hommes peuvent se montrer plus efficaces collectivement pour résoudre les problèmes urgents de notre temps, en se partageant les responsabilités de façon plus égale. »

Texte intégral de la déclaration :

Déclaration sur une meilleure représentation des sexes dans les organes directeurs et techniques de l'OACI

Soulignant la nécessité de parvenir à l'égalité entre les sexes, énoncée à l'objectif de développement durable n° 5 des Nations Unies, en garantissant l'égalité de chances aux femmes et aux hommes au Conseil de l'OACI et dans ses organes ;

Notant que la moitié de la population mondiale est composée de femmes, mais que celles-ci sont sous-représentées aux échelons supérieurs du secteur aéronautique et de l'OACI ;

Exprimant une préoccupation à l'égard du fait que les femmes sont aussi sous-représentées dans les organes directeurs et techniques de l'Organisation ;

Rappelant la résolution A39-30 de l'Assemblée : Programme OACI pour l'égalité des sexes visant à promouvoir la participation des femmes dans le secteur mondial de l'aviation ;

Sachant que la désignation de représentants auprès de l'OACI participe de la responsabilité souveraine des États membres ;

Notant qu'en tant qu'organe directeur de l'OACI, le Conseil doit faire montre de leadership et prendre des mesures concrètes ;

Notant que si les mots comptent, les actes parlent plus fort que les mots, et que la prise en compte des questions de genre constitue un outil propre à contribuer à la cause de l'égalité entre les sexes ;

Affirmant la détermination du Conseil à combattre tous les stéréotypes et préjugés fondés sur le sexe, qui font obstacle à l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'Organisation et à l'instauration d'un milieu de travail favorable à l'égalité entre les sexes ;

Nous, en tant que représentants et représentantes siégeant individuellement au Conseil de l'OACI, et en tant qu'organe collégial, nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour :

1. ne pas approuver de comité ou groupe de travail du Conseil, ou tout autre groupe, équipe spéciale ou groupe d'experts dont tous les membres appartiendraient à un seul sexe, et ne pas approuver de quelque autre manière la composition de pareil groupe ;
2. ne pas permettre que toutes les personnes élues à la vice-présidence soient du même sexe ;
3. ne pas permettre que toutes les personnes élues à la présidence des comités ou des groupes soient du même sexe ;

Nous nous engageons de plus à :

4. ne pas approuver de politiques ou autres documents officiels contenant des formulations discriminatoires quant au sexe ou entachées de préjugés ;
5. œuvrer avec le Secrétariat pour répertorier dans les politiques et autres documents officiels existants de l'OACI les formulations discriminatoires quant au sexe ou entachées de préjugés et les en éliminer ;
6. user de formulations neutres du point de vue du sexe dans nos propres communications dans toutes les langues officielles de l'Organisation, y compris dans nos interventions au

Conseil et dans les autres réunions, et à créer un milieu de travail favorable à l'égalité entre les sexes ;

7. promouvoir une augmentation du nombre de femmes ayant des responsabilités liées aux travaux du Conseil et, à cette fin, à recenser les obstacles et les préjugés qui empêchent les femmes de faire carrière dans le secteur de l'aviation ;
8. célébrer la Journée internationale des femmes, placée en 2021 sous le slogan **Leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la COVID-19**, en commençant par faire connaître les femmes qui ont réussi à l'OACI et illustrer les possibilités de carrière dans l'aviation en général et à l'OACI en particulier, et constituer un vivier de personnes siégeant au Conseil ou dans les organes techniques de l'OACI qui soient désireuses de participer à ce travail de promotion aux niveaux mondial, régional et national ;

Enfin, en tant que Conseil, nous encourageons les États membres de l'OACI à :

9. promouvoir systématiquement le rôle des femmes dans l'aviation et à faire connaître celles qui ont excellé, en particulier à l'OACI, en usant des outils à leur disposition, depuis l'éducation jusqu'au recrutement et à la promotion des perspectives de carrière ;
10. prendre dûment en compte les candidatures de femmes qualifiées pour donner à celles-ci une égalité de chances dans la désignation des personnes appelées à les représenter auprès de l'OACI ou à siéger à la Commission de navigation aérienne et dans la sélection des candidatures proposées pour les groupes d'experts et autres groupes de l'OACI, de manière à renforcer la part des femmes dans les organes de l'OACI.



Ressources pour les rédacteurs

[Dialogue de haut niveau OACI-ACI-IATA à l'occasion de la Journée internationale des femmes](#)

[Site web de l'OACI sur les femmes en aviation](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)